Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20260702-D_2026_097-DE

Publié le 07/07/2026

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D-2026-097

L'an 2026, le 02 juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des fêtes du complexe Alain Jarsaillon, sous la présidence de Monsieur Jacques MESAS, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 26/06/2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers absents : 6
Nombre de procurations : 6
Nombre de conseillers votants : 29

Élus présents :
Mme AUBERTIN Catherine, Mme BERNIER Sandrine, Mme BOURGOIN Gwendoline, Mme CADRES Raymonde, Mme CHAMI Emilie, M. CHENEAU Frédéric, Mme COLLARD Agnès, Mme DOYEN Stéphanie, Mme FONTAINE Stéphanie, Mme GAFSI Leïla, M. GARCIA Juanito, M. GUILLON Jérémy, Mme HARDOUIN Natalina, M. HAROUCH Foued, Mme LABEDAN Constance, M. LEGROS Adrien, M. LOUIS Didier, M. MERIT Jean-Philippe, M. MESAS Jacques, Mme MEUNIER Cassandre, M. MONTLIVET Nicolas, M. WEILL Michel, Mme WITTNER Isabelle.

Élus absents :
Mme BAUCHER Karine, M. FROISSART Yves, M. HOVORKA Frank, M. LAINÉ Joël, M. SPALETTA Hervé, Mme YANG Aurélie.

Procurations :
Mme BAUCHER Karine à M. CHENEAU Frédéric ;
M. FROISSART Yves à M. LEGROS Adrien ;
M. HOVORKA Frank à M. MERIT Jean-Philippe ;
M. LAINÉ Joël à Mme HARDOUIN Natalina ;
M. SPALETTA Hervé à M. GARCIA Juanito ;
Mme YANG Aurélie à M. MESAS Jacques.

Secrétaire de séance :
Mme CHAMI Émilie

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES MULTI-ACCUEILS

Rapporteur : Madame Sandrine BERNIER

Il est proposé une modification du règlement intérieur des crèches multi-accueils de la ville de Beaugency.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20260702-D_2026_097-DE

Les principales modifications apportées sont :

- Retrait des horaires des accueils occasionnels ;
- Retrait du nombre d'enfants pendant la pause méridienne ;
- Ajout de la notion de contact de la gendarmerie dès lors qu'un agent constate l'absence d'un parent après en avoir informé les responsables ;
- Les personnes susceptibles de venir chercher les enfants doivent avoir 18 ans et non 16 ans comme auparavant ;
- Une reformulation des taux d'encadrement ;
- Le retrait de la notion de priorisation de place pour des agents de la collectivité ou les professions libérales.

Enfin certains points ont été évoqués en commission et il a été proposé d'acter :

- Les heures d'adaptation sont facturées dès le premier jour même avec le parent ;
- Passage du délai de carence de 3 jours à 1 jour et retrait de l'exigence d'un certificat médical remplacé par une attestation sur l'honneur pour les trois premiers jours. A partir du quatrième jour, un certificat médical doit être présenté ;
- Lorsque les deux accueils ne sont pas fermés simultanément, les familles peuvent solliciter un accueil dans la seconde structure. Cet accueil s'effectue exclusivement dans la stricte limite des places disponibles (respect des capacités d'accueil et des taux d'encadrement, y compris concernant l'âge des enfants).

Ce dossier a été présenté à la commission « éducation, jeunesse, petite enfance, famille » du 10/06/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ (4 ABSTENTIONS : Mmes BAUCHER Karine et WITTNER Isabelle et MM. CHENEAU Frédéric et WEILL Michel**) d'approuver les modifications susmentionnées du règlement intérieur des multi-accueils de la ville de Beaugency joint en annexe.**

Signé électroniquement par : Émilie CHALUS
Date de signature : 17/07/2026
Qualité : BEAUGENCY - Maire adjoint

Jacques MESAS